Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELIB20260929N6-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.

Etaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / LIPOVAC Anne-Sylvie donne pouvoir à DANG Isabelle-Laure / CHABILAND Annabelle donne pouvoir à BOLIVARD Régis / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à VIVIEN-MOISON Véronique

Etait absent : néant.

Secrétaire de séance : M. Régis BOLIVARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

6. Lancement du marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces publics communs du quartier les Blancherais

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

Il est rappelé que le quartier des Blancherais est composé de deux lots : le lot 1, sur lequel le nouvel EHPAD est actuellement en cours de construction, et le lot 2, destiné à accueillir un lotissement communal d'environ 12 logements.

Les travaux de construction et d'aménagement du nouvel EHPAD devant s'achever à la fin de l'année, il apparaît nécessaire de procéder à l'aménagement des espaces publics communs situés aux abords du nouvel établissement.

Les caractéristiques essentielles du programme d'aménagement sont les suivantes : réalisation de cheminements doux avec aménagements paysagers, réalisation de réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, consolidation de la voirie provisoire existante. Ces travaux sont programmés au cours du mois de décembre.

Le marché de travaux sera composé d'un seul lot, comprenant les prestations suivantes : terrassement, voirie, réseaux, espaces verts et mobilier urbain.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 220 002.50 euros HT soit 264 003 euros TTC.

La procédure utilisée sera la procédure adaptée dans la catégorie travaux - MAPA travaux.

Cadre juridique :

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qui seront retenus par lui.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELIB20260929N6-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21-1 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le budget communal, et notamment les crédits inscrits en section d'investissement, opération n°33 ;
Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement des espaces communs du quartier les Blancherais compte tenu du projet d'ouverture d'un nouvel EHPAD ;
Considérant que ces travaux feront l'objet d'un marché public avec un seul lot « terrassement-voirie-réseaux- espaces verts-mobilier » ;
Considérant que, compte tenu du montant estimé du besoin, il est proposé de recourir à une procédure adaptée (MAPA), en application du Code de la commande publique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **Décide** de lancer la procédure de passation du marché public de travaux, selon une procédure adaptée (MAPA), pour l'aménagement des espaces communs publics du quartier des Blancherais

- **Autorise** M. le Maire, en application de l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, à signer le marché à intervenir avec le titulaire retenu à l'issue de la procédure, ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD